



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes située dans les 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. Cette enquête s'ouvrira

**du lundi 4 juin au jeudi 5 juillet 2018 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs

Le pétitionnaire demandant l'autorisation environnementale précitée est la Société d'Étude, de Maîtrise d'ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA).

À l'issue de l'enquête, l'autorisation environnementale susvisée, sous réserve des résultats de l'enquête publique sera délivrée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

La préfecture de Paris et d'Île-de-France est chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

L'avis d'enquête peut être consulté sur le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications> (thème : Enquêtes publiques)

Cette enquête sera conduite par le commissaire enquêteur, M. Frédéric FERAL, consultant en développement durable.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et l'étude d'impact du projet au vu des dispositions liées à la demande d'autorisation précitée et les avis rendus nécessaires pour cette procédure seront déposés :

a) dans les lieux d'enquête mentionnés ci-dessous et aux horaires d'ouverture habituels :

- préfecture de Paris et d'Île-de-France (siège de l'enquête) – 5 rue Leblanc – 75015 Paris
- mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris – 130 avenue Daumesnil – 75012 Paris
- mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris – 6 place Gambetta – 75020 Paris

b) sur le site internet dédié au registre dématérialisé : <http://zac-porte-de-vincennes.enquetepublique.net>

c) via le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France, à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications> (thème : Enquêtes publiques)

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions concernant le projet pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur les registres d'enquêtes prévus à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus,
- en les adressant par voie postale à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (UDEA) de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique - 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15 - à l'attention de M. Frédéric FERAL, commissaire enquêteur «Enquête publique autorisation loi sur l'eau / ZAC Porte de Vincennes». Ces observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

De même, les observations et propositions pourront être déposées sur le registre dématérialisé **du lundi 4 juin 2018 à 8h30 au jeudi 5 juillet 2018 à 19h30** via le site internet :

<http://zac-porte-de-vincennes.enquetepublique.net>

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête est mis à disposition du public au siège de l'enquête (préfecture de Paris et d'Île-de-France – 5 rue Leblanc – 75015 Paris).

Durant toute la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

	DATE	HORAIRE	LIEU
Lundi	4 juin 2018	9h00 - 12h00	Mairie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Samedi	9 juin 2018	9h00 - 12h00	Mairie du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Jeudi	14 juin 2018	16h00 - 19h30	Mairie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Samedi	23 juin 2018	9h00 - 12h00	Mairie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Mercredi	27 juin 2018	11h00 - 15h00	Mairie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris
Jeudi	5 juillet 2018	14h00 - 17h00	Mairie du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Toute information sur le dossier soumis à enquête, peut être demandée au pétitionnaire, la SEMAPA, représentée par Madame Salomé BOYER ([sboyer@semapa.fr](mailto:sboyer@semapa.fr))

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies des 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

De même ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications> (thème : Enquêtes publiques)

